

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-AC564

présenté par

M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bilde, M. Clavet,  
 Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez,  
 Mme Pollet, Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	25 377 852	0
<i>dont titre 2</i>	25 377 852	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	25 377 852
<i>dont titre 2</i>	0	25 377 852
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>25 377 852</b>	<b>25 377 852</b>
<b>SOLDE</b>		0

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis des décennies, les gouvernements affichent leur volonté de faire de l'éducation une priorité des politiques publiques. Il y a un an, Gabriel Attal avait fait de l'école la « mère des batailles » : 1700 postes supprimés dans le 1<sup>er</sup> degré dans le budget 2024. Un an après, lors de son discours de politique générale, Michel Barnier a annoncé qu'il ferait de l'école une « priorité » : 4000 postes supprimés, dont 3155 dans le 1<sup>er</sup> degré.

Pour justifier cette baisse des dépenses, le ministère met en avant une baisse de la démographie scolaire (à la rentrée 2025, on annonce une diminution de 97 000 élèves scolarisés). En fondant leur politique éducative sur une logique purement comptable, le Gouvernement oublie une chose essentielle : l'enseignement n'est une dépense, mais un investissement sur l'avenir. Faire des économies sur le système éducatif est une faute stratégique : c'est sacrifier l'avenir de nos enfants.

Cette faute est d'autant plus grave et injustifiée que notre école est dans un état de crise avancée. 50 % des élèves entrant en sixième ne savent pas lire correctement. L'État devrait profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions de l'enseignement (revaloriser les salaires, baisser les effectifs de classe, assurer le remplacement des professeurs absents, investir dans la formation initiale et continue des enseignants).

Par ailleurs, la suppression des postes va accentuer les inégalités territoriales, en touchant massivement les zones rurales où la démographie est en berne. Comme toujours, c'est la France rurale et périphérique qui est sacrifiée les choix budgétaires de Bercy.

Le présent amendement vise à compenser la suppression des 438 ETPT du programme 141.

Il augmente les crédits de titre 2 de l'action 1 « Enseignement en collège » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » de 25 377 852 euros et réduit à due concurrence les crédits de l'action 1 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».